



ANNEXE 3

**OBJET : L'AIDE A LA VIE DE JOUEUR DE HAUT NIVEAU DE L'INSEP
DE LA SAISON 2020-2021 (1^{er} septembre-31 août)**

LA PARTICIPATION FEDERALE AUX FRAIS DE PENSIONS ET A L'ENTRAINEMENT

La FFBaD soutient financièrement les sportifs s'engageant dans un projet de haut niveau et, plus particulièrement, les sportifs membres permanents d'un pôle France. A ce titre, elle participe notamment aux règlements des coûts générés par la présence dans une structure nationale d'entraînement labellisée par le Ministère chargé des sports (pôle France).

Le classement sur liste nationale des sportifs de haut niveau définit l'engagement fédéral.

La liste de haut niveau est mise à jour par le Ministère chargé des sports au 1^{er} Novembre de chaque année.

Les éventuelles évolutions de groupe seront applicables deux fois dans l'année.

LES AIDES PERSONNALISEES

Le DTN a pour mission de répartir les aides financières directes que l'Etat consacre aux sportifs de haut niveau afin de pallier les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à la performance. Dans cette perspective, les aides personnalisées (AP) permettent, notamment, la prise en charge des manques à gagner et des frais réellement exposés ainsi que la mise en place d'aides sociales.

Ces aides d'Etat définies annuellement dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens sont :

- Attribuées par le Ministère des sports (Agence Nationale du Sport)
- Gérées par le Comité Nationale Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Ces aides d'Etat sont complétées par une aide fédérale sur la partie aide sociale, suivi scolaire et universitaire.

Seuls les sportifs listés haut niveau Elite, Senior ou Relève ayant signé la convention avec la FFBaD peuvent bénéficier des aides personnalisées. Les aides personnalisées sont révisées chaque année par le DTN. Toutefois, l'attribution des aides est soumise aux montants obtenus dans le cadre de la convention d'objectifs 2020-2021.

Dans le cadre où le budget octroyé par le ministère serait diminué en 2021, les règles d'attribution resteraient identiques mais un coefficient modérateur serait appliqué.

La participation financière aux frais de pension et d'entraînement INSEP

Pour tous les sportifs polistes externes, le coût de l'entraînement facturé par l'INSEP (461€) est pris en charge par la Fédération. Les repas sont pris en charge par la Fédération à raison d'un repas par jour d'entraînement. Aucun repas ne sera pris en charge les jours où il n'y a pas d'entraînement.

Pour les sportifs internes, le coût équivalent à l'entraînement appelé « cœur de métier » est pris en charge par la fédération.

Les frais de pension sont pris en charge de la façon suivante :

Règles de fonctionnement	PRISE EN CHARGE DE LA FFBaD	RESTE A LA CHARGE DU JOUEUR
3 premières années (à partir de 18 ans)	70% des coûts liés à l'internat (100% des frais Cœur de métier étant pris en charge par la FFBaD) soit 461€	30% restant refacturés par la FFBaD soit 198€
Si un joueur ne se voit pas attribuer de chambre par l'INSEP durant cette période de 3 ans	Prise en charge d'un forfait pour se loger à l'extérieur, dans la limite maximale équivalent aux 70% de pension INSEP (sur présentation de facture ou quittance), au maximum 461€	Le reste des frais de location restent à charge du joueur
Au-delà des 3 ans	30% des frais de pensions facturés à la FFBaD par l'INSEP soit 198€	70% restant refacturés au joueur soit 461€
Possibilité de rester à l'internat dans la limite des places attribuées par l'INSEP chaque année		

Le nombre d'années en internat ne peut excéder 3 ans, cette durée peut être réduite en cas de nécessité sociale par le Directeur Technique National (DTN).

Sur décision du DTN, il peut être décidé d'accorder à certains joueurs une extension de la durée de 3 ans dans des conditions financières révisées.

Dans l'éventualité où l'internat ne soit pas en capacité de répondre à nos besoins, une aide équivalente sera accordée jusqu'au terme de la période de 3 ans.

Le nombre de places en internat à l'INSEP est limité et prioritairement accordé :

- Premièrement aux joueurs mineurs
- Deuxièmement aux joueurs entrant selon les places disponibles
- Troisièmement en privilégiant les pensionnaires les plus performants (y compris au-delà des 3 ans)
- Quatrièmement, aux joueurs ayant le moins d'ancienneté à l'internat.
- Aux joueurs inscrits sur les listes Relève ou Senior

L'INSEP facture les frais de pension à la FFBaD chaque mois. La FFBaD refacture chaque mois aux familles.

Les aides personnalisées mensuelles joueurs INSEP

Les aides personnalisées sont accordées aux joueurs de l'INSEP et elles contribuent à la stratégie globale de formation impulsée par la FFBaD et sa DTN.

Les aides personnalisées possèdent une dimension sociale importante. Elles sont un appui fort à l'engagement des athlètes dans leur projet sportif. Elles renforcent l'engagement des joueurs dans la stratégie de performance fédérale basée sur la concurrence au sein du collectif Performance, l'entraînement et la planification validée par le directeur de la performance.

Elles encouragent les résultats sportifs au regard de performances répétées et révélatrices d'un niveau de jeu.

Le financement se définit selon 3 axes :

- **L'appartenance aux listes de haut niveau Elite, Senior ou Relève**

- **L'aide dans l'engagement compétitif et l'encouragement aux résultats sportifs**
 - Pour les joueurs sélectionnés sur compétitions de référence : prime à sélection
 - Pour un niveau de classement mondial représentant la Haute Performance.
 - Par des primes aux résultats sur compétitions de référence et sur tournois programmés par le directeur de la performance (Annexe 3).

- **L'aide complémentaire à caractère social** : attribuée sur demande motivée après instruction d'un dossier personnel adressé par le joueur après visa du Conseiller Technique Sportif chargé du suivi socio-professionnel de la DTN. Cette aide porte sur l'appui aux études (cf annexe jointe) et/ou sur le soutien à des problèmes sociaux et financiers exceptionnels et non récurrents. En cas de problèmes sociaux récurrents le DTN se verra dans l'obligation d'informer le bureau fédéral pour envisager la suite à donner au traitement du dossier.

Les aides personnalisées sont financées du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elles sont réévaluées tous les trimestres (Mai, Septembre) en fonction des variations d'appartenance aux différents groupes (critères de qualification olympique notamment).

	Critères
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prime sélection événement de référence : 150€/mois ➤ Appartenance à la liste Elite : 250€/mois ➤ Appartenance à la liste Senior : 100€/mois ➤ Classement mondial Top 25 double Top 40 simple : 150€/mois ➤ Finaliste sur Evènements de référence senior ou CM Junior : 100€/mois

Les primes à la performance sur compétitions de référence

Championnats du Monde par équipe : Thomas/Uber Cup

Phase finale : du 3 au 11 octobre 2020

Prise en charge à 100% sur repas, hébergement et déplacement

Rang	Pour l'équipe
1°	30000€
2°	15000€
3°	7500€

Championnats d'Europe par équipe mixte

Phase Européenne : du 17 au 21 février 2021 à Helsinki (Finlande)

Prise en charge à 100% sur repas, hébergement et déplacement

Rang	Pour l'équipe
1°	20000€
2°	10000€
3°	5000€

Championnats d'Europe

Du 28 avril au 2 mai 2021 à Kiev (Ukraine)

Prise en charge à 100% sur repas, hébergement et déplacement

Rang	Individuellement
1°	6000€
2°	3000€
3°	1500€

Jeux Olympiques

Du 24 juillet au 1 août 2021 à Tokyo (Japon)

Prise en charge à 100% CNOSF

Rang	Individuellement
1°	15000€
2°	7500€
3°	4000€

Les primes à la performance sur tournois programmés par la Direction de la performance (Hors compétition de référence)

Dans la limite du budget attribué au haut niveau par la FFBA D.

Les primes à la performance visent à soutenir tout joueur voulant s'investir dans un projet de haut-niveau et à valoriser les performances significatives.

Niveau	BWF 750/1000	BWF 500	Super 300	Super 100
Victoire	6000€	4500€	3000€	2000€
Finaliste	4500€	3000€	2000€	1000€
½ Finaliste	3000€	1500€	1000€	
¼ finaliste	1500€			
Victoire sur Top 10 mondial	1000€ (cumulable)			